



ORDRE DU JOUR

République Française
Commune de Seysses

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 26 Septembre 2024 à 20h30
(article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)
Affiché et mis en ligne le : Vendredi 20 Septembre 2024

Monsieur le Maire informe ses administrés de la tenue de la prochaine séance du Conseil Municipal qui **aura lieu à la Salle des Fêtes – 225 Chemin des Boulbennes à Seysses**. Pour le public qui ne pourrait pas se déplacer, il sera également possible de suivre la séance du Conseil Municipal par une retransmission en direct de la séance de manière électronique, via la chaîne YouTube de la mairie. Cette diffusion sera accessible depuis le site internet de la mairie www.mairie-seysses.fr, et également depuis le compte Facebook officiel de la Mairie « Seysses, ma ville ».

- I- DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SEANCE
- II- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 JUIN 2024
- III- INFORMATION SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR DELEGATION
- IV- DÉLIBÉRATIONS

ADMINISTRATION GENERALE

- 1. Mise à jour de la carte scolaire avec l'intégration du 3eme groupe scolaire pour la rentrée 2025-2026
- 2. Modification du règlement d'attribution des subventions aux associations

FINANCES/COMMANDE PUBLIQUE

- 3. Redevance d'occupation du domaine public GRDF
- 4. Décision Modificative budgétaire n°1

URBANISME ET FONCIER

- 5. Acquisition de la parcelle A463 « Fonds de la Piche »
- 6. Cession de terrains en bande au lieudit « Fonds de la Piche »

RESSOURCES HUMAINES

- 7. Création d'un emploi permanent d'assistante maternelle à temps non complet dans le cadre d'emploi des ATSEM (Catégorie C tous grades, en remplacement d'un emploi existant)
- 8. Création d'un emploi permanent d'agent d'entretien à temps non complet dans le cadre d'emploi des Adjoints techniques (Catégorie C tous grades, en remplacement d'un emploi existant)
- 9. Création d'un emploi permanent d'agent de médiathèque à temps complet dans le cadre d'emploi des Adjoints du patrimoine (Catégorie C tous grades, en remplacement d'un emploi existant)
- 10. Création d'un emploi permanent d'un professeur de musique à temps non complet dans le cadre d'emploi des Assistants d'enseignement artistique (Catégorie B tous grades, en remplacement d'un emploi de contractuel existant)
- 11. Création d'un emploi permanent de coordonnateur technique à temps complet dans le cadre d'emploi des Agents de maîtrise et des Adjoints techniques (Catégorie C tous grades, en remplacement d'un emploi existant)
- 12. Création d'un emploi permanent de responsable de service (*technique*) à temps complet dans le cadre d'emploi des Techniciens, ou des Agents de maîtrise, ou des Adjoints techniques (Catégorie B tous grades, ou Catégorie C tous grades, en remplacement d'un emploi existant).
- 13. Création d'un emploi permanent de responsable de service (*administratif*) à temps complet dans le cadre d'emploi des Rédacteurs et Adjoints administratifs (Catégorie B tous grades ou Catégorie C tous grades, en remplacement d'un emploi existant).

INTERCOMMUNALITE /

14. Modification des statuts du SIAS (Syndicat Intercommunal d'Action Sociale) Escaliù : intégration de la commune de Portet-sur-Garonne.

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire
Jérôme BOUTELOUP

